



SADC

STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES DE LA SADC







STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES DE LA SADC

Approuvée Par Le Conseil Des Ministres De La Sadc
En Aout 2012

Table des matières

SIGLES

1	CONTEXTE ET INTRODUCTION.....	6
1.1	Historique.....	6
1.2	Introduction.....	7
2	OBJECTIFS DE LA STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES.	8
2.1	Objectif général.....	8
2.2	Objectifs spécifiques.....	9
3	PRINCIPES DIRECTEURS.....	9
4	AXE 1 : PLANIFICATION, BUDGETISATION, SUIVI ET EVALUATION.....	11
4.1	Stratégie d’acquisition, de planification et de gestion des ressources.....	12
4.2	Gestion des dépenses.....	15
4.3	Budgétisation, comptabilité et passation de marché.....	15
4.4	Assistance technique.....	16
5	AXE 2 : CAPACITES POUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES.....	17
6	AXE 3 : ELARGISSEMENT DES CIRCUITS DE RESSOURCES.....	18
6.1	Fonds de développement de la SADC.....	18
6.2	Autres mécanismes de financement et partenariats.....	19
6.2.1	Partenariats publics-privés.....	20
6.2.2	Partenariats avec les économies de marché émergentes.....	21
7	AXE 4 : CADRE DE DIALOGUE AVEC LES PARTENAIRES INTERNATIONAUX DE COOPERATION (PIC).....	23
7.1	Structure du dialogue.....	23
7.2	Coordination thématique.....	23
8	MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES.....	24
8.1	Cadre de gestion des ressources.....	24
8.2	Suivi.....	25

ABBREVIATIONS AND ACCRONYMS

AT	Assistance technique
BAD	Banque africaine de développement
CEDAO	Communauté des États de l’Afrique de l’Ouest
COMESA	Marché commun de l’Afrique orientale et australe
CUA	Commission de l’Union africaine
DBSA	Banque de développement de l’Afrique australe
DCIS	Système d’informations sur la coopération au développement
DES	Secrétaire exécutif adjoint:
DES - RI	Secrétaire exécutif adjoint - intégration régionale
DFRC	Centre de ressources pour le financement du développement
DW	Déclaration de Windhoek
EM	États membres:
FDR	Fonds de développement régional
FED	Fonds Européen Pour le Développement
GTC	Le Groupe de travail en commun
MTEF	Cadre de dépenses à moyen terme
MTS	Stratégie à moyen terme
PIC	Partenaires Internationaux à la Coopération
PPDF	Fonds de préparation et d’élaboration de projets
PPP	Partenariats publics-privés
PPRM	Planification des politiques et mobilisation des ressources
RISDP	Plan stratégique indicatif de développement régional
SADC	Communauté de développement de l’Afrique australe
SE	Secrétaire Exécutif
SIMS	Système de gestion intégrée de la SADC
SIPO	Plan indicatif stratégique pour l’Organe
SPME	Élaboration, planification, suivi et évaluation des stratégies
SRMC	Comité de mobilisation de ressources de la SADC
UE	Union européenne

1 CONTEXTE ET INTRODUCTION

1.1 Historique

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est guidée par une vision commune du développement, fondée sur un programme économique régional qui est défini dans le Plan stratégique indicatif de développement régional (RISDP) et le Plan stratégique indicatif de l'Organe (SIPO).

Stratégie de développement à long terme pour la croissance et le développement économique, le RISDP, en particulier, doit disposer de ses propres mécanismes de financement afin de mobiliser les financements nécessaires à l'exécution du programme régional d'intégration économique et à la coopération politique régionale.

Lors de la Conférence consultative tenue en avril 2006, la SADC et ses partenaires internationaux de coopération (PIC) ont adopté la Déclaration de Windhoek sur un nouveau partenariat SADC-PIC, instrument destiné à orienter la coopération entre eux pour la réalisation du programme de développement socioéconomique de la SADC, tel qu'il est dessiné dans ses grandes lignes dans le Plan stratégique indicatif de développement régional de la SADC (RISDP) et le Plan stratégique indicatif de l'Organe de coopération en matière de politique et de sécurité (SIPO) et pour la réalisation de l'objectif primordial d'éradication de la pauvreté. La Déclaration de Windhoek s'inspire de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) et souligne les engagements pris en matière d'appropriation, d'alignement, d'harmonisation, de gestion axée sur les résultats et de responsabilité mutuelle.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Windhoek, il a été convenu qu'il sera mis au point une stratégie de mobilisation des ressources de la SADC qui dresserait les contours d'une approche coordonnée de mobilisation des ressources nécessaires à l'exécution des programmes de la SADC. En août 2008, le Conseil des ministres de la SADC a également chargé le Secrétariat d'explorer des voies alternatives durables de mobilisation des ressources pour mettre en œuvre les programmes régionaux afin de réduire au minimum le risque lié à une dépendance excessive à l'appui octroyé par les partenaires de coopération.

En 2008, le Secrétariat de la SADC a entrepris une étude visant à développer une stratégie de mobilisation des ressources pour le Secrétariat de la SADC et à recommander un plan approprié de mise en œuvre de la stratégie. Un des volets du champ de l'étude était la revue de la coordination de la mobilisation des

ressources au Secrétariat de la SADC, en établissant des comparaisons avec ce qui se fait en la matière dans des organisations similaires telles que le Secrétariat du COMESA, le Secrétariat de la CEDEAO et la Commission de l'Union africaine. La stratégie de mobilisation des ressources de la SADC qui suit a été mise au point sur base de l'étude menée et s'articule autour des quatre axes suivants :

- (i) Planification, suivi et évaluation
- (ii) Capacités pour la mobilisation des ressources
- (iii) Élargissement des circuits en matière de mobilisation des ressources
- (iv) Cadre de dialogue avec les partenaires internationaux de coopération (PIC)

1.2 Introduction

Selon le RISDP, il est possible de diviser les besoins financiers de la SADC en fonction de l'usage qui sera fait des fonds : le financement de la fonction de coordination ou le financement des activités de développement. La fonction de coordination de la SADC est financée principalement par le moyen des contributions des membres, ces contributions étant proportionnelles au produit intérieur brut (PIB) combiné de la SADC. Les États membres exécutent également des projets au niveau national alors que les PIC contribuent au budget opérationnel du Secrétariat et à un nombre important de projets en octroyant des subventions ou en finançant des accords par le biais de divers mécanismes et de diverses procédures qui doivent progressivement être alignés sur les règles et procédures de la SADC.

Le RISDP identifie les sources potentielles suivantes de financement :

- o Financement du développement dans la région de la SADC :
 - Finances publiques
 - Aide publique au développement (APD)
 - Allègement de la dette
 - Épargne intérieure
 - Investissements étrangers directs (IED) et investissements de portefeuille
 - Financement du développement et réseau des institutions de financement du développement (IFD)
- o Mécanismes de financement pour financer le développement :

- Partenariats publics-privés (PPP)
- Marchés financiers et marchés de capitaux nationaux
- Souscriptions privées et capital risque
- Fonds de développement de la SADC

La Stratégie de mobilisation des ressources définit dans les grandes lignes les voies que le Secrétariat compte emprunter pour organiser le processus de mise en priorité, de planification, de sélection, et de suivi des projets, de l'élargissement des circuits en matière de mobilisation de ressources et de coordination avec les États membres et les PIC en vue de mobiliser les ressources et de les utiliser avec efficacité.

2 OBJECTIFS DE LA STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

2.1 Objectif général

La Stratégie de mobilisation des ressources du Secrétariat de la SADC vise principalement à faire adopter une approche claire, méthodique, prévisible et bien coordonnée pour solliciter, obtenir, utiliser, gérer, notifier, suivre et évaluer l'assistance fournie par les partenaires internationaux de coopération (PIC) et pour élargir la base de ressources, afin qu'elles soient disponibles de façon durable pour pouvoir mettre en œuvre les programmes de la SADC, en appui aux objectifs d'intégration régionale et aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) pour le profit de la région.



2.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de la Stratégie sont les suivants :

- (i) veiller à ce que la SADC dispose d'une stratégie claire et coordonnée pour solliciter, obtenir, utiliser, suivre et gérer les influx de fonds et les appuis fournis dans le cadre de la coopération au développement ;
- (ii) rehausser l'efficacité de l'assistance au développement dans la Région;
- (iii) améliorer les relations et le dialogue entre la SADC et les PIC ;
- (iv) améliorer les structures et les systèmes afin de permettre une meilleure gestion des ressources ;
- (v) aligner l'appui fourni par les PIC sur les priorités du programme commun de la SADC (RISDP et SIPO) et sur les systèmes, structures et procédures de l'organisation ;
- (vi) accroître la mobilisation des ressources intérieures et élargir les circuits de ressources en explorant des sources de financement alternatives afin, d'une part, de réduire la dépendance à l'égard des ressources provenant de certains PIC et, d'autre part, de renforcer le rôle directeur que doit jouer le Secrétariat de la SADC.

3 PRINCIPES DIRECTEURS

La SADC poursuit une stratégie de mobilisation des ressources, conforme aux objectifs de fond visés par la région et à ses programmes prioritaires. La stratégie se conformera aux principes énoncés dans la Déclaration de Paris (2005) et dans le cadre d'autres processus tendant à accroître l'efficacité de l'aide ainsi que souligné dans la Déclaration de Windhoek de 2006 sur le nouveau partenariat entre la SADC et les PIC.

Les principes directeurs de la stratégie de mobilisation des ressources sont les suivants :

Principe 1 - Répondre aux besoins de la région de la SADC

Le Secrétariat de la SADC conserve son mandat et son rôle fondamental en appuyant les États membres et l'intégration économique régionale par le biais du RISDP et du SIPO, qui demeureront les principaux instruments de planification. Le RISDP et le SIPO définissent les domaines où les ressources seront affectées.

Principe 2 - Promouvoir l'efficacité et l'efficience

La SADC améliore l'efficacité et l'efficience de l'utilisation des ressources disponibles de sorte à favoriser le développement durable. Le Secrétariat de la SADC identifie et mobilise les financements destinés à l'exécution des programmes du RISDP et du SIPO, suit et encadre leur utilisation et fait rapport sur cette utilisation.

Principe 3 - S'appuyer sur les synergies nationales, régionales et internationales

Le Secrétariat de la SADC gère la stratégie de mobilisation des ressources, conformément aux décisions du Sommet et du Conseil des ministres et aux engagements pris à l'échelle internationale pour appuyer le Programme commun.

Conformément aux engagements pris dans la Déclaration de Windhoek (2006), les principes de l'appropriation, de l'alignement, de l'harmonisation, de la gestion axée sur les résultats et de la responsabilité mutuelle imprimeront la direction de la coopération et de l'intégration régionale et de la coordination des partenaires internationaux, aux niveaux national comme régional.

Principe 4 - Renforcer les capacités

Le renforcement des capacités aux niveaux tant national que régional constitue un objectif permanent à poursuivre pour rehausser les compétences requises pour générer et suivre les financements. Toute assistance aux programmes et projets comportera des volets explicites de renforcement des capacités, propres à développer et à renforcer les capacités du Secrétariat de la SADC et des États membres en ressources humaines et institutionnelles.

Principe 5 - Effectuer des programmations et des mises en œuvre axées sur les résultats

Vu, d'une part, la complexité grandissante de l'architecture de la coopération internationale qui résulte du fait de l'accroissement de la concurrence pour l'obtention de ressources, et d'autre part, la nécessité de maintenir sa pertinence dans cet environnement de compétition financière, il importe que le Secrétariat de la SADC livre, dans le cadre du programme régional, des services de qualité élevée, et ce en déployant des mécanismes rigoureux de suivi et d'évaluation, propres à lui permettre de respecter les délais prévus, d'intervenir de façon efficace et de pouvoir rendre compte de ses actions.

Fondée sur cet ensemble de principes directeurs, la stratégie de mobilisation des ressources de la SADC s'articule autour des quatre axes suivants.



4 PILLAR 1: PLANNING, BUDGETING, MONITORING AND EVALUATION

Le Secrétariat de la SADC est responsable de l'élaboration d'une stratégie de mobilisation de ressources cohérente et harmonisée basée sur (i) des priorités relatives à l'élaboration, la planification, le suivi et l'évaluation des stratégies et les stratégies à moyen terme, ainsi que décidé par le Conseil, (ii) les décisions prises par la Direction exécutive du Secrétariat et (iii) les plans opérationnels élaborés par les Directions techniques pour réaliser les priorités stratégiques.

Le Secrétariat est responsable également de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la stratégie de mobilisation de ressources, conformément aux principes soulignés dans le SPME de la SADC.

Le Secrétariat de la SADC affinera son processus de revue de la stratégie, renforcera ses systèmes de planification, de budgétisation et de gestion financière de sorte à maximiser ses capacités d'absorption des ressources et à optimiser l'utilisation des ressources destinées à ses programmes de développement.

Le Secrétariat mettra également en place des règlements et des procédures appropriés qui appliqueront des normes offrant des garanties équivalentes aux normes internationalement reconnues et promouvoir l'appropriation dans la mise en œuvre du Programme commun de la SADC aux niveaux régional et national. Une approche programme, basée sur le RISDP, le SIPO et les plans sectoriels

et institutionnels de la SADC, constituera la base de la coopération avec les partenaires internationaux de coopération.

Avant que soient affectées les ressources et les activités, les PIC travailleront en étroite collaboration avec le Secrétariat de la SADC lors des cycles d'identification, d'évaluation et de formulation et lors des phases de mise en œuvre et d'évaluation. Le Secrétariat fournira des mises à jour régulières sur les niveaux de financement nécessaire aux divers domaines thématiques afin d'orienter une contribution plus équilibrée des PIC.

4.1 Stratégie d'acquisition, de planification et de gestion des ressources

En application des principes directeurs, les facteurs spécifiques suivants orienteront la mobilisation des ressources et les relations entre le Secrétariat de la SADC et ses partenaires. Le Secrétariat de la SADC s'engage à jouer un rôle directeur dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Programme commun.



4.1.1 Acquisition des ressources

- a) Pour ce qui est des fonds obtenus auprès de sources externes, le Secrétariat de la SADC continuera à adhérer aux principes convenus à l'échelle internationale sur l'efficacité de l'aide, conformément aux dispositions de la Déclaration de Paris et de la Déclaration de Windhoek. Il s'attend à ce que les PIC fassent de même pour aider la SADC à parvenir aux objectifs fixés dans le RISDP et le SIPO.
- b) Les ressources ne seront acquises auprès de sources externes (PIC) que si elles correspondent aux priorités établies dans les stratégies à moyen terme et sont basées sur les capacités disponibles au sein du Secrétariat de la SADC.
- c) Le Secrétariat de la SADC continuera d'encourager ses partenaires à migrer progressivement vers les accords de contribution et le financement conjoint (basket funding).
- d) Le SPME de la SADC orientera l'appui au financement provenant des PIC.
- e) Les ressources ne seront affectées qu'aux projets approuvés.
- f) Des systèmes efficaces de soumission de rapports seront mis au point afin de permettre au Secrétariat de la SADC de saisir tous les influx de fonds canalisés vers les différentes unités.
- g) Pour assurer la disponibilité des ressources externes lorsqu'elles seront requises, le calendrier des engagements financiers sera aligné progressivement sur le cycle de planification et de budgétisation du Secrétariat.
- h) Le Secrétariat œuvrera à l'harmonisation effective de l'assistance au développement qui est canalisée à travers son système et veillera à améliorer la saisie des informations sur toute assistance externe reçue.

4.1.2 Planification et gestion des ressources

- a) Le Secrétariat de la SADC renforcera ses systèmes de planification, de budgétisation et de gestion financière de sorte à maximiser ses capacités d'absorption des ressources et à optimiser l'utilisation des ressources destinées à ses programmes de développement. La stratégie de planification et de gestion des ressources sera comme suite :
- b)
- c) a) Le RISDP, le SIPO, la stratégie à moyen terme de la SADC, les plans des Directions techniques et leurs budgets y relatifs définiront les domaines qui auront besoin de ressources. Le RISDP et le SIPO continueront à servir

- d'instrument clé de planification.
- d) b) Toutes les ressources (financières comme humaines) acquises par le Secrétariat de la SADC seront livrées, gérées, suivies et notifiées par le biais d'un système officiel et approuvé de gestion de la SADC.
 - e) c) Le Secrétariat de la SADC mettra en place un contrôle financier amélioré et des systèmes et structures d'imputabilité qui attireront la confiance de toutes les parties prenantes.
 - f) d) Le Secrétariat de la SADC encouragera les partenaires de coopération à programmer leur soutien financier sur des échéances pluriannuelles et à prendre des engagements de financement pluriannuel de façon à aider le Secrétariat à planifier et à faire de bonnes prévisions, conformément à un financement prévisible.
 - g) e) Le Secrétariat de la SADC s'attellera à améliorer la soumission de rapports sur les flux de ressources externes par l'utilisation d'un système d'informations sur la coopération au développement (DCIS) qui fonctionne bien, mis au point dans le cadre du Système de gestion intégrée de la SADC (SIMS).
 - h) f) Le Secrétariat demandera en temps voulu des informations sur les engagements et les calendriers de décaissement des partenaires de coopération afin d'assurer la prévisibilité nécessaire des appuis externes et son intégration effective dans le système de planification.

4.1.3 Suivi et soumission de rapports

Le Secrétariat de la SADC instituera des systèmes et des capacités afin de fournir des informations de qualité qui soient réactives et détaillées. Elles serviront à mettre en place des systèmes de soumission de rapport et de suivi au sein des structures existantes. Le système de suivi interne sera renforcé et continuera à poursuivre son objectif qui est de générer et de diffuser des informations de qualité, qui alimentent le processus politique pour des actions éclairées.

Les processus et procédures seront simplifiés afin d'harmoniser les projets et les programmes et de permettre la flexibilité de leur gestion.

Le Secrétariat de la SADC renforcera son système d'informations relatives à la gestion de l'aide afin de générer, d'intégrer et de diffuser des données exactes, aux fins de suivi et d'exécution. Le développement et le maintien d'un Système d'information sur la coopération au développement (DCIS), dans le cadre du Système de gestion intégrée de la SADC, demeurent essentiels au processus de suivi et de soumission de rapport.

Un Cadre de suivi et d'évaluation axé sur les résultats et des systèmes de soumission de rapports seront utilisés. Les partenaires de coopération seront encouragés à adopter un cadre de suivi unique qui stipule les formats, le contenu et la fréquence de soumission de rapports communs. Les plans du RISDP et du SIPO resteront les principaux points de références pour les systèmes de soumission de rapport et de suivi.

Le développement et l'utilisation des sites Web et des produits relatifs aux TIC amélioreront le partage d'informations parmi tous les partenaires, y compris avec les partenaires de coopération. De la même manière, les infrastructures de communication portant sur le suivi et la soumission de rapports (au niveau matériel ou logiciel) seront renforcées.

Des systèmes efficaces de soumission de rapport et de suivi relatifs à l'aide au développement seront pleinement intégrés dans d'autres systèmes existants qui assurent le suivi de toutes les ressources affectées aux programmes de la SADC.

Le Secrétariat de la SADC continuera à être responsable devant les États membres concernant les procédures et processus de reddition de comptes sur l'utilisation des ressources, le suivi de cette utilisation et la diffusion d'informations sur elle.

4.2 Gestion des dépenses

Toutes les ressources (obtenues auprès de sources externes comme internes) seront gérées en utilisant les systèmes de gestion propres au Secrétariat de la SADC. Celui-ci veillera à ce que les procédures destinées aux Directions et aux Unités soient synchronisées avec les exercices de suivi et les évaluations annuelles du RISDP et du SIPO, afin que les progrès accomplis à tous les niveaux alimentent le processus global d'évaluation de la performance du RISDP et du SIPO.

4.3 Budgétisation, comptabilité et passation de marché

- a) Le Secrétariat de la SADC facilitera un processus de préparation budgétaire efficace et crédible, compatible avec la MTS de la SADC. L'élaboration de budgets réalistes demeurera une priorité.
- b) Les capacités propres à planifier, à suivre, à évaluer et à gérer le budget seront renforcées davantage en facilitant la soumission de rapports fiables et en temps utile qui sépare clairement les engagements, les budgets alloués et les

dépenses effectives.

- c) Le processus de revue de la stratégie à moyen terme de la SADC sera utilisé comme instrument pour opérer des choix stratégiques visant à réaliser les aspirations et les besoins de développement.
- d) Le Secrétariat renforcera les capacités de mise en œuvre afin de veiller à ce que les dépenses soient conformes aux budgets approuvés et améliorent le suivi de l'exécution budgétaire et de minimiser les niveaux de discrétion susceptibles de menacer les systèmes d'exécution des dépenses.
- e) Le Secrétariat de la SADC mettra en œuvre les réformes qui seraient nécessaires pour renforcer et moderniser ses systèmes comptables.
- f) Le Secrétariat de la SADC élaborera des directives claires afin d'assurer la transparence, l'efficacité (concernant à la fois l'administration et les transactions), et le caractère économique et efficace de son système de passation de marchés et l'utilisation juste des principes standard régissant les activités de passation de marchés. Les partenaires de coopération seront encouragés à aligner leurs exercices de passation de marchés sur les principes et procédures normalisées du Secrétariat de la SADC.
- g) Le Secrétariat de la SADC mettra en place des infrastructures de soutien, en particulier, une base de données électronique améliorée qui saisira des informations clés relatives à la passation de marchés de même que l'utilisation des solutions des TIC pour publier ou partager les informations sur les possibilités de marchés publics et l'octroi de contrats.

4.4 Assistance technique

Le Secrétariat de la SADC identifiera les insuffisances actuelles en capacités techniques et en assistance technique. L'achat de l'assistance technique sera effectué en fonction de la demande et sera réactive à l'égard du cadre de renforcement des capacités. Le Secrétariat établira des lignes directrices pour la sollicitation, le recrutement, l'engagement ou l'achat, la gestion de l'assistance technique ainsi que pour le suivi et l'évaluation de sa performance.

5 AXE 2 : CAPACITÉS POUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES

Le Secrétariat de la SADC établira un Comité de mobilisation de ressources (S-RMC) qui aura pour mandat de soutenir les processus nécessaires à la mise en œuvre des activités de mobilisation de ressources et les efforts du Secrétariat visant à obtenir des ressources provenant des PIC, conformément à la SPME de la SADC.

Le cadre de mobilisation des ressources de la SADC et ses lignes directrices indiqueront les moyens de renforcer les efforts du Secrétariat visant à coordonner et à mobiliser les ressources techniques et financières qui proviennent des PIC afin d'appuyer la mise en œuvre des priorités, comme défini dans les plans du RISDP et du SIPO.

Les plans de mobilisation de ressources synchronisés avec le cycle de planification constitueront d'importants plans de travail qui appuieront la mise en œuvre de la MTS de la SADC et orienteront les négociations et l'interaction avec les PIC.



6 AXE 3 : ÉLARGISSEMENT DES CIRCUITS DE RESSOURCES

La région de la SADC devrait redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources, notamment en vue de diversifier ses sources de financement en faveur de l'intégration régionale. Des solutions diverses et non-exclusives peuvent être identifiées, y compris l'utilisation des ressources internes provenant de l'épargne, des recettes publiques et d'autres fonds générés à l'interne.

Compte tenu du développement historique de la Région, la SADC nécessite une approche plus sélective et alternative à la mobilisation de ressources et aux ressources novatrices durables et, ou aux mécanismes qui s'assureront de la cohérence avec son propre programme de développement.

Dans ce contexte, la SADC élargira les circuits en matière de mobilisation de ressources et explorera des voies alternatives durables pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du RISDP et du SIPO. Quelques propositions à examiner sur l'élargissement des circuits en matière de mobilisation de ressources sont recommandées ci-après.

6.1 Fonds de développement de la SADC

L'article 26A du Traité de la SADC prévoit l'établissement d'un Fonds régional de développement dont le financement sera fourni par les contributions des États membres et des parties prenantes, notamment la communauté internationale et le secteur privé.

Le Sommet de la SADC a chargé les Ministres de la SADC des finances et de l'investissement d'œuvrer à la création de ce Fonds. Les études préliminaires sur la faisabilité du Fonds avaient déjà été entreprises dans le passé. La Région œuvre actuellement à l'opérationnalisation du Fonds de développement de la SADC.

La région de la SADC a établi un Fonds de préparation et d'élaboration de projets (PPDF) qui constituera le premier volet du Fonds de développement de la SADC, conformément au Protocole sur la finance et l'investissement. Pour rendre opérationnel le PPDF, un protocole d'accord en vue de sa création a été conclu en août 2008 entre le Secrétariat de la SADC et la Development Bank of Southern Africa (DBSA). Il prévoit que l'institution gèrera le Fonds et fournira les services nécessaires à sa mise en œuvre.

Outre de financer des projets d'infrastructures de taille, préparés par le biais du PPDF, le Fonds de développement de la SADC devrait développer également d'autres mécanismes et outils destinés à aider la SADC dans l'exécution de son programme d'intégration régionale.

Dans ce cadre, l'objectif du Fonds sera de soutenir les États membres de la SADC à:

- promouvoir une croissance économique et un développement socio-économique durables et équitables dans la région de la SADC par le biais de l'intégration régionale ;
- mobiliser des ressources auprès des États membres de la SADC, des partenaires à la coopération et du secteur privé en vue de promouvoir le programme d'intégration commerciale de la SADC;
- mettre en œuvre l'intégration commerciale et promouvoir les investissements dans les infrastructures, conformément au Plan directeur relatif au développement des infrastructures régionales de la SADC;
- améliorer l'efficacité et la coordination de l'aide;

La création d'un Fonds régional de développement ouvre de nouvelles avenues et devrait permettre d'attirer les ressources externes comme des subventions provenant des PIC, des prêts concessionnels provenant des institutions multilatérales telles que la Banque mondiale et la Banque africaine de développement et le secteur privé. Le Fonds pourrait servir d'intermédiaire entre les institutions internationales de financement, les institutions de la SADC et, ou les États membres.

Si la région de la SADC a déjà pris la décision d'établir un Fonds régional de développement, il faudra accélérer le processus.

6.2 Autres mécanismes de financement et partenariats

D'autres mécanismes de financement et partenariats avec les économies émergentes peuvent être explorés pour développer la région de la SADC puisqu'ils contribuent à élargir les circuits en matière de mobilisation de ressources.

6.2.1 Partenariats publics-privés

Le secteur privé peut jouer un rôle central dans la mobilisation des ressources (y compris sur le plan intérieur), dans la création de richesse, de revenus et d'emplois et dans l'avancement de l'innovation dans le développement. Par conséquent, il est important de développer des mécanismes financiers novateurs en vue de mobiliser la finance privée pour des objectifs de développement communs.

Les PPP sont des mécanismes de financement efficaces des activités tant nationales que régionales de développement, surtout en ce qui concerne les projets d'infrastructures. Compte tenu de la grande demande pour les infrastructures publiques dans les pays de la SADC, et des ressources publiques limitées disponibles pour combler le fossé, il est nécessaire pour les États membres de la SADC de développer des mécanismes novateurs afin de mobiliser le financement du secteur privé pour soutenir le développement et la gestion des projets d'infrastructures.

La conception et la mise en forme appropriées des projets d'infrastructures avec la participation privée basée sur les compétences adéquates du secteur public, un environnement propice aux politiques et aux réglementations et une politique harmonisée au niveau de la Région s'assureront de la disponibilité du financement du secteur privé en faveur de tels projets.

A ce titre, la disponibilité du financement du développement à moyen terme est considérée comme un important ingrédient visant à s'assurer de:

- la livraison des infrastructures par le biais des initiatives PPP;
- une réserve de projets susceptibles de bénéficier de financements, pour autant que leur montage financier, leur préparation et leur mise en forme soient effectués de façon efficace ;
- la promotion de la participation privée aux projets de développement par l'atténuation des risques par le biais des PPP.

Le RISDP souligne les cibles importantes des PPP, telles que le renforcement institutionnelle par le biais de la création des Unités de PPP, le renforcement des capacités et l'élaboration de politiques, de stratégies et de directives adéquates en faveur des PPP dans les États membres. Conformément au but de l'intégration régionale, l'objectif ultime est d'harmoniser les cadres réglementaires des PPP au niveau régional.

Bien que les PPP soient associés principalement aux infrastructures économiques,

surtout dans les domaines des routes, des ponts, de l'énergie et des TIC, la Région devrait également explorer la possibilité d'étendre les PPP aux secteurs sociaux tels que la santé et l'éducation, où les besoins en ressources et en gestion sont également élevés.

Les politiques et les stratégies des PPP offrent une panoplie d'options PPP qui peuvent être étudiées attentivement à la lumière des travaux existant dans la Région. Il est recommandé que la Région explore les choix optimaux afin de déterminer la marche à suivre et de tirer le maximum de profits des dispositifs des PPP.

A ce titre, la création d'un Réseau PPP de la SADC est de nature à mettre en place une plate-forme de partage d'informations et d'expériences et de recherche du consensus autour de questions clés tels que les modèles de PPP et les cadres directifs et règlementaires à adopter conformément aux meilleures pratiques et, ainsi, à rendre possible l'harmonisation dans ces domaines au niveau régional.

6.2.2 Partenariats avec les économies de marché émergentes

Lors du développement de partenariats stratégiques, la Région prend note de l'évolution de la structure mondiale de la coopération pour le développement tel que stipulé dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005), la Déclaration de Windhoek (2006), le Programme d'action d'Accra (2008), et prend note surtout des résultats du 4ème Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide de Busan (2011) qui fait partie intégrante d'un nouveau programme de développement plus inclusif, qui reconnaît l'inclusion de la société civile, du secteur privé ainsi que d'autres acteurs qui participent sur la base d'objectifs et de principes communs et d'engagements différenciés.

Au cours des dernières années, l'économie mondiale et le paysage du développement ont changé de manière considérable avec l'émergence d'un ensemble élargi d'acteurs du développement et de nouvelles approches qui ont un impact sur l'architecture traditionnelle de l'aide internationale.

De nouveaux acteurs, tels les économies de marchés émergents, s'imposent dorénavant et promeuvent, dans le cadre de la relation de l'aide, de nouveaux principes, approches et valeurs qui s'écartent du modèle « traditionnel ». Ces nouveaux principes promeuvent l'intérêt et le développement mutuels. Le financement et les méthodes des BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) aident à

équilibrer la voix des bénéficiaires de l'aide à celle des donateurs traditionnels et offrent des possibilités pour de plus grandes réformes dans l'architecture de l'aide et de nouvelles possibilités pour la mobilisation de ressources dans le contexte de la coopération Sud-Sud.

La SADC devrait explorer ces partenariats et ces mécanismes financiers novateurs et les mettre en perspective avec les nouveaux défis créés pour une meilleure harmonisation et un meilleur alignement. Cependant, des risques peuvent surgir du fait d'une harmonisation insuffisante existant entre les partenaires traditionnels et les partenaires non-traditionnels. La SADC peut atténuer de tels risques en accroissant ses efforts de coordination dans le cadre de la mise en œuvre des principes de partenariat énoncés dans la Déclaration de Windhoek.

Il importe d'explorer les nouveaux mécanismes de financement et les partenariats non traditionnels pour développer la région de la SADC puisqu'ils contribuent à élargir les circuits de ressources.

La SADC ne peut que bénéficier de sa participation aux stratégies panafricaines de financement multi-pays. La Région est bien placée pour mobiliser des ressources en participant activement à la mise en œuvre des programmes et des projets avec d'autres communautés économiques régionales (CER), en particulier par le biais des processus de la Tripartite COMESA-EAC-SADC.



7 PILLAR 4: FRAMEWORK OF DIALOGUE WITH INTERNATIONAL COOPERATING PARTNERS

7.1 Structure du dialogue

La structure du dialogue avec les parties prenantes de la coopération au développement sera celle définie dans la Déclaration de Windhoek. Elle sera également orientée par les résultats des examens périodiques de la Déclaration de Windhoek, comme convenu entre la SADC et les PIC.

Le Secrétariat assurera la coordination efficace et efficiente des structures de dialogue. Les capacités institutionnelles seront consolidées au Secrétariat pour qu'elles puissent servir ces structures avec efficacité. Cette mesure sera menée dans le contexte du Cadre de renforcement des capacités du Secrétariat de la SADC.

7.2 Coordination thématique

Les groupes thématiques seront établis de façon flexible. Le Secrétariat explorera la possibilité d'harmoniser les interventions des partenaires afin de mieux les aligner sur le RISDP et le SIPO.

Comme souligné plus haut, la coordination thématique dans les groupes agrégés de la SADC dresse une plate-forme permettant aux domaines prioritaires de recevoir une attention de la part de la SADC et des PIC lorsqu'ils sont intéressés par des domaines spécifiques. Elle offre également la possibilité de mettre en commun les ressources et d'exécuter des programmes spécifiques dans les domaines d'intérêt commun.

Le Secrétariat nommera pour chaque groupe thématique un Coordonnateur thématique, chargé de coordonner toutes les activités du groupe, de définir et d'identifier les contributions essentielles des PIC.

Afin de promouvoir l'harmonisation des efforts consentis par les divers PIC, il importe de désigner un PIC chef de file pour chaque groupe thématique. Ce chef de file aidera la SADC à faciliter la coordination des PIC impliqués ou intéressés par un domaine thématique quelconque, à fournir les conseils stratégiques nécessaires au Secrétariat et à d'autres structures de la SADC sur les avantages

comparatifs entre les PIC et les priorités de chaque PIC individuellement, et à développer les synergies.

8 MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

La stratégie de mobilisation des ressources présente l'approche de la SADC pour optimiser l'utilisation des ressources en apportant des améliorations à leur gestion. Un certain nombre de considérations orientera les actions du Secrétariat de la SADC à mesure qu'il poursuit la mise en œuvre de sa stratégie de mobilisation de ressources.

8.1 Cadre de gestion des ressources

Le Secrétariat de la SADC exécutera le cadre suivant pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources :

- a) Renforcer la fonction de planification, de suivi et d'évaluation de façon maximiser la capacité d'absorption des ressources et à utiliser de façon optimale les ressources destinées aux programmes du RISDP et du SIPO.
- b) Améliorer le processus d'évaluation et de suivi des projets en introduisant cycle de gestion des programmes et des projets qui fournit des lignes directrices et des critères clairs.
- c) Renforcer la coordination et la mobilisation des ressources financières et techniques du cadre et des directives de la mobilisation systématique de ressources.
- d) Élargir les circuits en matière de mobilisation de ressources en explorant des sources alternatives de financement.
- e) Établir un Comité de mobilisation de ressources qui aura pour mandat de soutenir les procédures et les processus nécessaires à la mise en œuvre des activités de mobilisation de ressources et de coordonner et de superviser les efforts du Secrétariat dans l'obtention de ressources provenant des PIC.
- f) Renforcer l'engagement au dialogue, à la coordination et au partage de l'information avec les partenaires internationaux de coopération (PIC) afin qu'ils accroissent leur appui, et ce tout en conservant la direction du processus et en demeurant le propriétaire.

8.2 Suivi

Le Secrétariat de la SADC mettra en place un cadre effectif de gestion des ressources, propre à permettre la gestion optimale des ressources.

Le Secrétariat de la SADC renforcera son leadership technique pour la gestion des ressources en se concentrant sur l'amélioration de sa structure institutionnelle de sorte à lui permettre de répondre efficacement à la multitude d'exigences qu'elle doit remplir en matière de planification et d'opérationnalisation. A cet égard et dans l'esprit de la Déclaration de Windhoek, le Secrétariat de la SADC facilitera et renforcera le dialogue politique, en établissant une collaboration interne étroite, en orientant les contributions des PIC et en les intégrant dans les processus de formulation et de mise en œuvre du RISDP et du SIPO et en harmonisant les procédures.

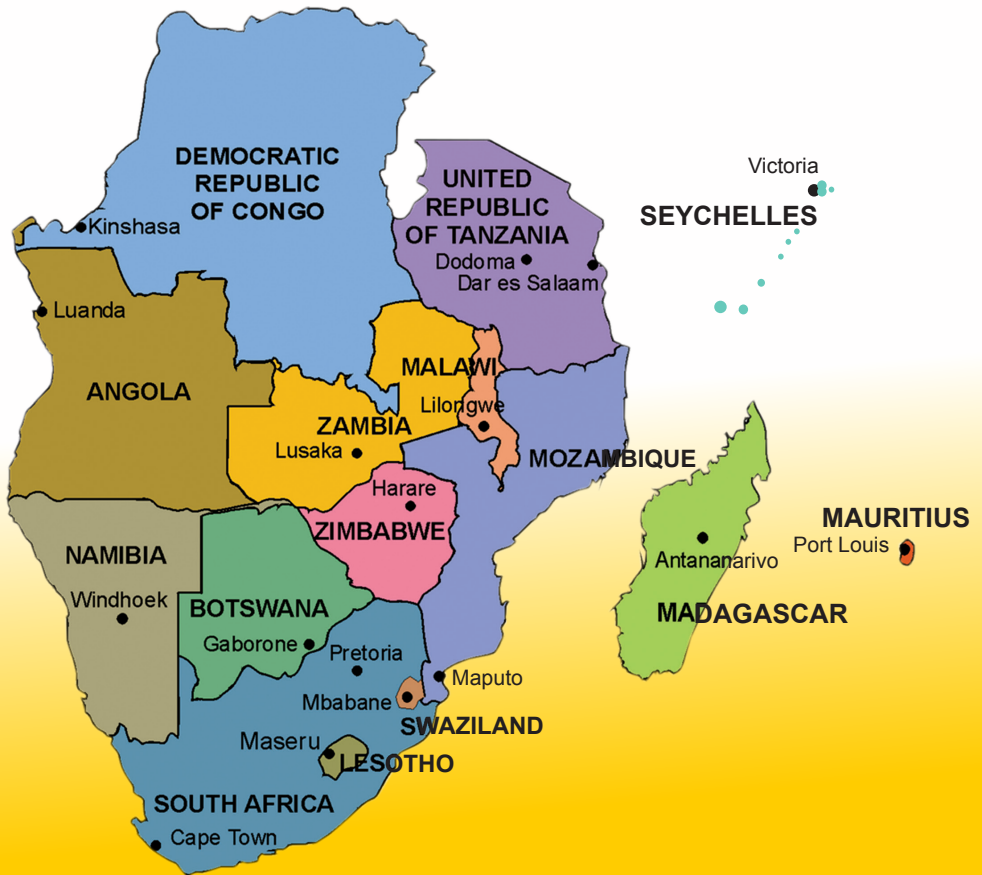
Le Secrétariat de la SADC élaborera des plans d'actions adéquats pour mettre en œuvre la stratégie de mobilisation de ressources. Ces plans devront tenir compte des besoins en capacités en vue de réaliser les objectifs de la stratégie.



NOTES

NOTES





SADC SECRETARIAT
P / BAG 0095, GABORONE, BOTSWANA
TEL: (267) 395 1863
FAX: (267) 397 2848
Email: registry@sadc.int
Website: www.sadc.int